

euro | guidance

Organisation générale des études à Chypre

La responsabilité globale, dans le domaine de l'éducation, appartient au Ministère de l'Éducation et de la Culture. Les deux langues d'enseignement sont le grec et le turc. Elles ne sont pas utilisées dans les mêmes établissements. La scolarité est obligatoire, de 4 ans 8 mois à 15 ans, ou de 4 ans 8 mois à la fin de l'enseignement secondaire général de premier cycle. Elle est gratuite pour tous les élèves (ressortissants chypriotes, des pays de l'UE ou de pays tiers).

Le système éducatif comprend :

- l'éducation pré-scolaire, qui concerne les enfants de 3 ans à 5 ans 8 mois. Elle est dispensée dans des établissements aussi bien publics que privés. Depuis peu, la dernière année d'enseignement pré-scolaire est devenue obligatoire,
- ensuite l'éducation obligatoire est divisée en deux cycles : l'éducation primaire (de 6 à 12 ans) et le « Gymnasio » (de 12 à 15 ans),
- l'éducation secondaire du deuxième cycle d'une durée de trois ans qui comprend une filière générale (Lykeio) et une filière technique et professionnelle,
- le niveau tertiaire qui comprend plusieurs institutions (Collèges et autres) d'enseignement supérieur et l'Université de Chypre.

L'éducation primaire

Elle est gratuite, obligatoire et s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans. L'éducation primaire peut se subdiviser en deux cycles. Le premier, « kyklos A » (cycle A), couvre les trois premières années et le deuxième, « kyklos B » (cycle B), couvre les trois suivantes.

Les matières principales sont le grec moderne, les mathématiques et la religion.

Tous les enfants qui finissent l'éducation primaire reçoivent un certificat de fin d'école primaire (*apolytirio*). Ce certificat est demandé pour s'inscrire au gymnasium.

L'éducation secondaire

En général, l'enseignement secondaire est dispensé dans les écoles publiques, mais il y a quelques écoles privées. Il y a deux types d'enseignement secondaire :

- L'enseignement secondaire général qui comprend le premier cycle de l'éducation secondaire (*gymnasio*) et le deuxième cycle (*lykeio*),
- L'enseignement technico-professionnel.

Le gymnasio recouvre les trois premières années, essentiellement organisées autour d'un enseignement général.

L'éducation obligatoire se termine à la fin du « *Gymnasio* ». Tous les élèves passent un examen final, interne à l'établissement. Ils se voient délivrer un certificat de fin de gymnasio qui prend en compte les résultats à l'examen et une évaluation par contrôle continu.

Ce certificat est nécessaire à l'entrée en deuxième cycle d'enseignement secondaire. Ceux qui n'auraient pas eu d'assez bons résultats pour l'obtenir, peuvent suivre une formation en apprentissage ou entrer dans la vie active.

Le lykeio recouvre les trois dernières années, et concerne les jeunes de 15 à 18 ans. Il prépare les étudiants qui souhaitent continuer leurs études dans l'enseignement supérieur, exercer un métier ou acquérir une spécialisation dans une école technique professionnelle privée ou publique.

Le deuxième cycle de l'éducation secondaire générale propose des matières optionnelles regroupées en cinq grandes branches (classique, scientifique, économique, commerciale et langues étrangères).

Les écoles techniques et professionnelles (*technikes scholes*) visent à former des techniciens et des professionnels spécialisés. L'enseignement technico-professionnel comprend une cinquantaine de spécialisations environ. La filière technique met davantage l'accent sur les mathématiques et la physique, tandis que la filière professionnelle confère plus d'importance à la formation pratique qu'à la formation théorique.

A la fin de l'enseignement secondaire, l'élève passe les examens finals « *Pancyprian* » organisés par le Ministère de l'Education dans des centres d'examens spécifiques. La réussite à ces examens lui permet d'obtenir le certificat « *Apolytirio* » qui lui ouvre l'accès à l'enseignement supérieur à Chypre ou en Grèce.